



Risque Amiante

Sous-section 4

Encadrant de chantier

« Notre expertise : la sécurité au travail ! »

Objectifs :

Le candidat devra être capable de :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pour entraîner la libération des fibres amiante

- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source

- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

- Appliquer un mode opératoire

Prérequis :

. Age 18 ans min

. Avoir satisfait à la visite médicale et aptitude au port des APR (appareils de protection respiratoires).

Moyens pédagogiques :

Salle de cours / Matériels techniques / Unité Mobile de Décontamination pédagogique

Durée :

5 jours soit 35 heures (initial)

1 jour soit 7 heures (recyclage)

Tarif :

Nous consulter pour un devis

Lieu :

Agence d'Aigues-Vives, de Bagnols-Sur-Cèze ou dans vos locaux.

Financement :

Rapprochez-vous de votre OPCO, du Compte Personnel de Formation ou du Pôle emploi pour les particuliers

Accès :

L'inscription est validée après signature de la convention. Délai d'accès d'environ 30 jours.

Modalités pédagogiques :

Alternance de cours théoriques, vidéos, démonstrations, exercices pratiques et questions/réponses

Tél. : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Ces formations concernent les travailleurs affectés aux activités définies aux articles R4412-144 du Code du Travail. Il s'agit d'interventions d'entretien et de maintenance sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Différentes catégories de personnel

Encadrement de chantier :

Travailleur ayant au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Opérateur de chantier :

Travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou mode opératoire.

Encadrement cumulé de fonctions :

Tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier :

- a une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

- a les compétences nécessaires et la mission de diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire qu'il a retenu

- a les compétences nécessaires et la mission d'exécuter les travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire

Encadrement technique :

Encadrant technique, employeur ou tout travailleur possédant au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico commerciales, des études de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Pour quoi ? Pour qui ?

Formation destinée au personnel d'encadrement de chantier du bâtiment et des travaux publics et des travaux publics effectuant des opérations d'entretien et de maintenance : électricien, plombier, chauffagiste, canalisateur...

Réglementation

Ces formations sont conformes à l'arrêté du 23 février 2012.

Ces formations doivent être recyclées tous les 3 ans.

Programme de la formation

Effectif

10 personnes maximum par session

Validation

Attestation de compétence et de capacité

Compétences animateur

Formateur habilité sous-section 4 INRS/OPPBTB

Contenu de la formation

I) Connaître le risque amiante et la réglementation afférente

- Connaître le risque amiante

Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes / Effet synergique du tabagisme / Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

- Connaître les exigences de la réglementation

Exigences relatives à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...): protection des travailleurs / Dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs / Droit de retrait en cas de danger grave et imminent / Réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés / Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante / Mode opératoire

II) Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues par l'encadrement technique

- Organiser la prévention sur le chantier

Prise en compte des conclusions de l'évaluation des risques / Choix des méthodes de travail / Définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement / Notions de ventilation et aspiration / Connaissance des opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération des fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

- Appliquer le mode opératoire

Mode opératoire, lecture et mise en œuvre

- Appliquer les procédures en engageant les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli de chantier

Procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite / Restitution des zones de travail et les procédures de contrôle en cours d'intervention / Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement, (sont notamment visés : méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle / procédures de décontamination du personnel et des équipements / mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique / mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et de captage des poussières à la source / procédures d'entrée et de sortie de zone confinée / mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail / choix des EPI adaptés / limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées / mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions)

- Gérer les situations d'urgence

Identification des situations anormales sur la base d'évaluation des risques : accidents, intoxications / Préparation et information sur la mise en œuvre des conduites à tenir dans ces situations telles que prévues par la hiérarchie / Adaptation des procédures d'urgence aux situations réelles de l'intervention si possible en consultation avec la hiérarchie

III) Transmettre l'ensemble des informations participant à la démarche de prévention des risques

- Expliquer et faire appliquer par les opérateurs le mode opératoire, les consignes, les procédures et les informations liées à la prévention des risques et en vérifier le respect

Risques spécifiques à l'intervention / Transmission et contrôle de la mise en œuvre des méthodes et procédures adaptées à ces risques spécifiques / Rappel des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance des équipements notamment leur entretien et leur remplacement / Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets

- Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement

Procédures de remontée des informations, compte rendu / Transmission des informations et structure des messages / Traçabilité des opérations réalisées, des dysfonctionnements rencontrés

IV) Evaluation théorique et pratique

Métiers et Débouchés

Encadrant de chantier pour des travaux relevant de la Sous-Section 4.